

RÉSEAU DES AIRES
PROTÉGÉES D'AFRIQUE
CENTRALE

FICHE SIGNALÉTIQUE - RAPAC

RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DE LUKI

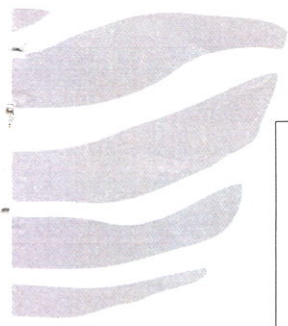
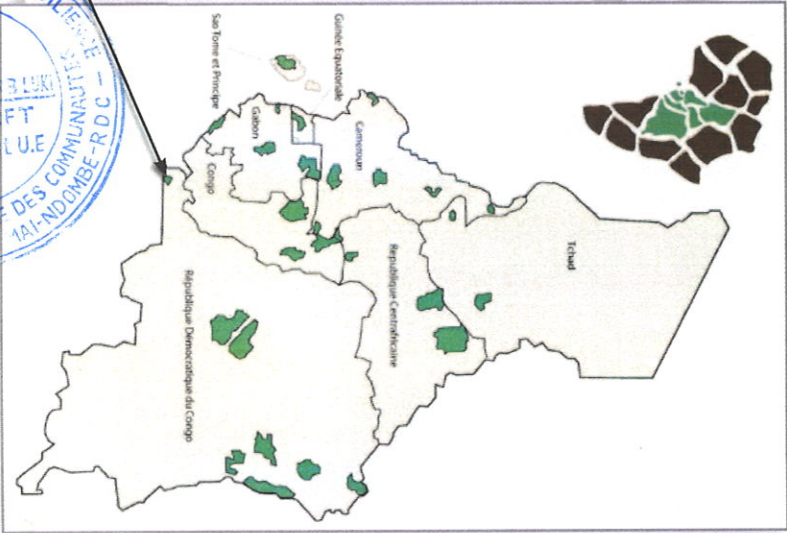


RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
C O N G O

PRÉSENTATION DU PARC

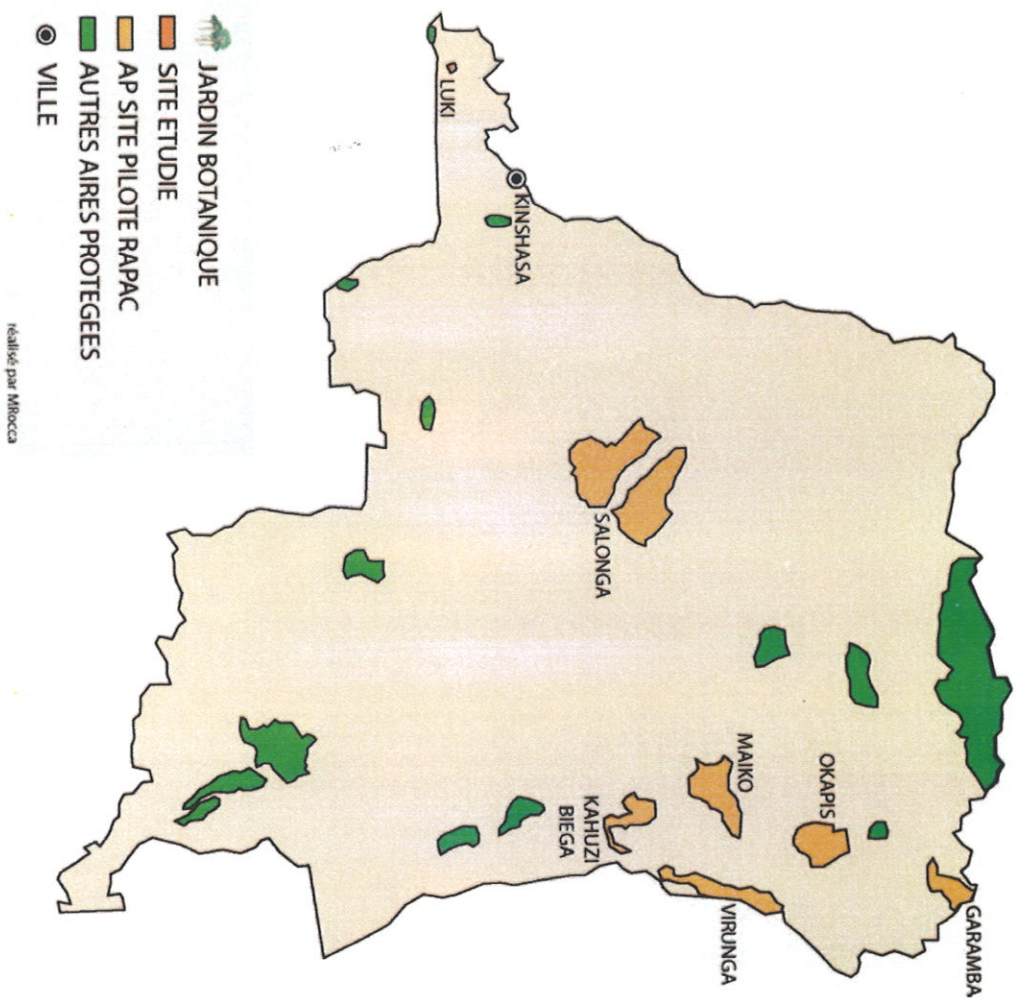
Pays	République Démocratique du Congo
Nom du parc	Réserve de Biosphère de la Luki
Décret	DECRET ROYAL N° 5/AGRI du 12/01/1937
Date de création (his- toire)	12/01/1937 1979 : UNESCO Réserve de Biosphère 32 800 ha, 5°30'-5°45'S, 13°7'-13°45'E situé à 120 km environ à l'Est de la côte atlantique et à 30 km au Nord de la ville portuaire de Boma et 125 km de Matadi. 3 zones administratives : Seke-Banza, Lukula et Moanda - district du Bas-Fleuve, province du Bas-Congo, Province du Bas-Congo, District du Bas-Fleuve.
Situation géographique	
Moyens d'accès (routes, gares routières, gare ferroviaire, aéroport, fleuve)	Voie routière : axe national Boma-Matadi-Kinshasa Voie aérienne : aéroports de Boma et Matadi Voie fluviale : ports de Boma et Matadi
Landscape	non
Plan de gestion	Oui
Catégorie UICN	IX
Ecorégion G200	Forêt du Bassin du Congo
Détails sur la propriété	Domaine de l'Etat
Institut de gestion	Président du Comité National MAB/CONGO Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Pêche et Forêts

FICHE
SIGNALÉTIQUE



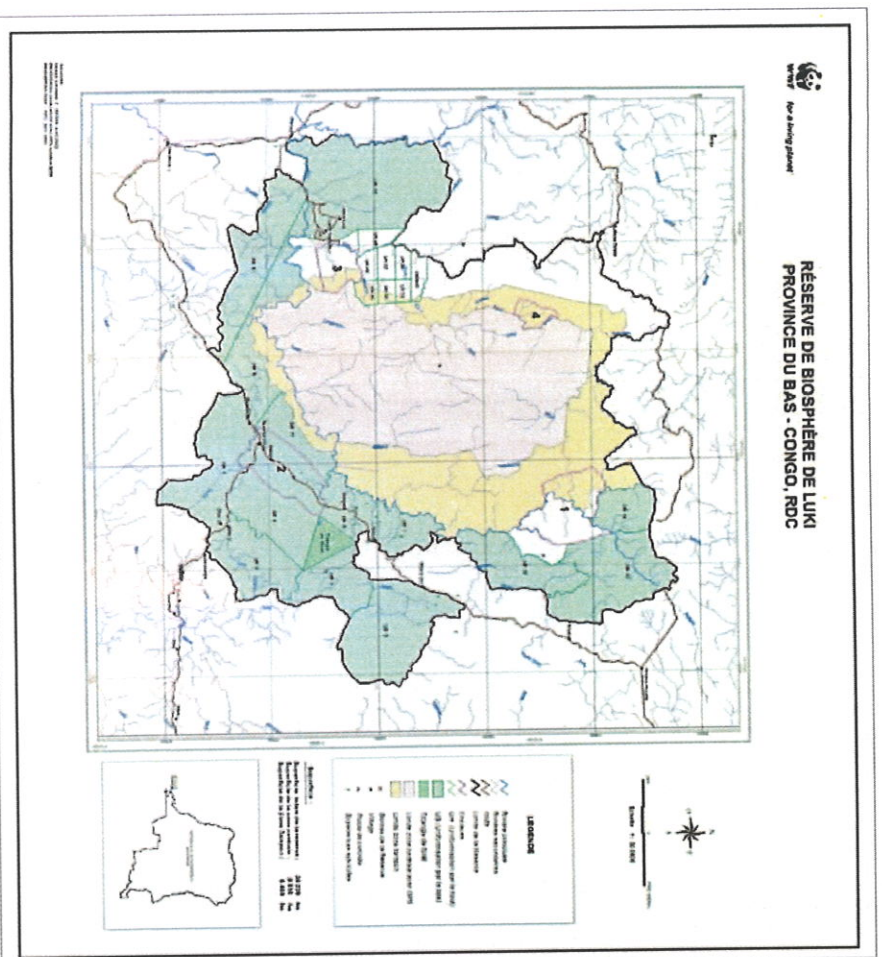
CARTOGRAPHIE

Les aires protégées République Démocratique du Congo



Le parc national de la Lopé fait partie des 13 parcs nationaux Gabonais et se situe au centre du Pays. La carte n°1, ci-dessous permet de localiser le parc dans le pays.





CARACTÉRISTIQUES DU PARC

C'est en 1937 que l'autorité coloniale belge, à la demande du Roi Léopold II, eut l'idée d'ériger une réserve forestière à Luki. En 1938, le gouverneur général du royaume de Belgique approuva les actes de cession

des droits indigènes sur une concession de 32.750 ha constituant la Réserve forestière de Luki. Sa gestion fut confiée d'abord à l'Inera qui est devenu aujourd'hui Inera. (Institut national d'études et de recherches agricoles) créée par ordonnance-loi n°5/Agri du 12 janvier 1937. C'est en 1979 que cette réserve fut reconnue par l'Unesco comme faisant partie

du réseau mondial des réserves de biosphère.

En mai 1979, sa gestion fut retirée à l'Inera pour être confiée au Programme MAB (Man and Biosphere), un programme dépendant du ministère de l'Environnement, Conservation de la nature, Eaux et Forêts. Ce programme est destiné à

- renforcer la surveillance dans la réserve à travers des patrouilles,
- préparer une banque de semences pour le reboisement de la réserve,
- étudier les méthodes de domestication des animaux et mener des études sur des plantes.

Ce projet, financé par l'Unesco, œuvre aussi pour la sensibilisation des paysans aux fins de sauvegarder l'intégrité de la réserve.

FLORE

L'inventaire floristique de la Réserve révèle l'existence de 1 050 espèces, cent trente espèces ligneuses appartenant à 33 familles ont été mises en évidence parmi elles, les essences à valeur commerciale *Terminalia superba* (Limba), *Gossypierandendron balsamifère*

rum (Ntola), *Milicia excelsa* (*Chorobara excelsa*) (Kambala), *Eutandrobrygnia utile*, *E. condollei* (Kalunga) sont bien représentés.

La réserve de la Biosphère de Luki fait partie des forêts ombrophiles sempervirentes guineo-congolaises. Elle s'insère dans l'ensemble des forêts du Mayumbe. Elle se caractérise par deux principaux types de végétation : les forêts d'une part et les formations herbueuses d'autre part.

De manière générale, la Réserve de biosphère de Luki se caractérise par une grande variété de biotopes déterminés par la nature du sol, du relief, les microclimats, l'action de l'homme ou encore l'hydrographie. On distingue ainsi des forêts denses humides de plaine, des forêts secondaires, des forêts de lisières, des savanes, des clairières, des champs, des rivières, des fonds de vallées marécageuses ou temporairement inondés ou encore des sommets rocheux (Pendie et Baya, 1992). Cette grande variété des biotopes contraste cependant avec une diversité et une abondance relativement limitée de la faune sauvage.

FAUNE

L'inventaire de la faune de la Réserve demeure très incomplet. Les densités et la répartition des différentes espèces ne sont pas suffisamment connues. Les données les plus complètes sur la faune concernent les mammifères. Elles sont principalement dues à trois études réalisées par Penie et Bava (1992), Massiala Mabiala (2006) et Muembo Kabemba (2006). Les données sur les autres classes d'animaux sont dans l'ensemble indisponibles.

MARQUES DE L'HISTOIRE

DANS LE PARC

DANS LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE

ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LE PARC

- **Gestion du site**
28 permanents dont 15 écogardes, gérés par le Comité national MAB et PINERA.

Depuis janvier 21007, un comité de pilotage est mis en place pour pro-





grammer et gérer les activités de la Réserve. Il est présidé par l'INERA et sous la vice-présidence du MAB.

• **Structures touristiques**

Case de passage du W/WF

• **Circuits touristiques**

- Sentier écologique,
- Rocher dans la zone centrale : pailote, point le plus haut de la réserve, prend la journée pour faire le circuit,
- Nids de chimpanzés.

• **Centre de formation et de recherche**

**PÉRIPHÉRIE
ET CARACTÉRISTIQUES
SOCIO-ÉCONOMIQUES**

• **Présentation socio-économique des villages périphériques :**

En 1961, la population de la Réserve de Biosphère de Luki (RBL), des esclaves et des alentours était estimée à 18.000 personnes (Pendie 1992) : en 1990, elle est passée à 43.000, soit une augmentation de 235 % en 29 ans.

L'évolution démographique dans la

réserve et les villages environnants se présente de la manière suivante:

Année	1993	2003
Population	28.590	83.459

Source : Synthèse des Rapports administratifs des Secteurs de Patu, Bundi et Boma Bunge, 1993 et 2003.

Comme on peut le constater, en dix ans, la population a fortement augmenté, d'où une augmentation dans la même proportion des pressions sur la réserve de biosphère de Luki, ce à quoi se cumule une pauvreté généralisée.

La RBL est coupée en deux, sur 40 km, par la route nationale n°1, ce qui provoque un fort accroissement des groupements traversés dont l'impact est sensible sur la Réserve. Un important réseau (500 km) de routes d'exploitation forestière sillonne la Réserve.

Les activités économiques sont du type traditionnel et moderne. Dans le premier cas, c'est l'agriculture itinérante sur brûlis qui domine (bananes plantain et douce, manioc, taro, maïs, arachide, igname : arbres fruitiers plantés : safoutiers, man-

guiers, avocats, etc.). La population pratique également la chasse, la pêche et la cueillette, même dans l'aire centrale. Le petit élevage (caprins, porcins, ovins et volailles) est répandu dans les villages. Sur le plan énergétique, le prélèvement de bois de chauffe et la carbonisation sont très actifs (travaillement des villes de Boma et de Matadi).

Les activités modernes portent sur les cultures industrielles (café, cacao), associées à l'exploitation du limba (*Terminalia superba*). Les exploitants forestiers viennent prélever, sélectivement, les essences précieuses à l'aide d'une machinerie lourde.

Sept centres urbains et centres ruraux, situés dans les environs de cette réserve, exercent aussi une grande influence. Il existe une très grande mobilité de la population de ces centres le long des axes qui constituent la route nationale : des véhicules de transport en commun assurent le déplacement dans toutes les directions.

La Réserve abrite encore de nombreuses parcelles associant aux plantations sylvicoles de Limba des

cultures de banane (sylvo-banancier), de caféiers ou de cacao. Certaines sont encore valorisées par les communautés locales car elles les considèrent comme une innovation intéressante favorable à leurs propres intérêts.

Grâce à l'appui de la coopération belge, le WWF encadre depuis 2005 la relance des parcelles sylvo-agricoles les plus intéressantes, en partenariat avec des ONG locales et au bénéfice des populations paysannes de la zone. La relance d'une agroforesterie centrée sur le Limba dans et en périphérie de la Réserve de Luki pourrait à la fois :

- apporter de meilleures perspectives de développement pour les populations paysannes
- renforcer l'intégrité physique de la réserve et,
- améliorer sa valeur en terme de séquestration de carbone

Avec la création de la réserve en 1937, les autorités coloniales ont limité la superficie de quelques villages et indemnisé les avants droits de ces terres. D'où leur dénomination d'enclaves, c'est à dire des villages situés à l'intérieur de la réserve

et dont leur superficie est reconnue et limitée. Mais en fait, les terres de la réserve, bien qu'ayant été achetées par l'État à l'époque coloniale, appartiennent coutumièrement aux habitants des enclaves. Parmi celles-ci on peut citer :

❖ L'enclave de Sumba-Kituti, située au sud-est de la Réserve. Elle présente la particularité d'être localisée le long d'un tronçon de la

route Boma-Matadi qui traverse le parc. Elle s'étend sur une superficie d'environ 938 ha. Elle comprend plusieurs villages dont le village éponyme de Sumba-Kituti. Elle est de loin la plus peuplée et, de ce fait, elle est celle qui cause le plus de problèmes à la réserve.

❖ L'enclave de Kisavu-Kinyangi appelée communément Suku-ti, située au nord-est de la Réserve.

